

sin pour perfectionner nos organes : elle leur donne une précision presque égale à celle des instruments ; cette précision, appliquée aux arts, en rendra les procédés plus faciles, fera apporter plus de perfection dans les formes, concourra à mettre plus d'harmonie dans l'ensemble, et, en faisant mieux connaître les dimensions des pierres, des métaux, des bois, des étoffes, des cuirs, etc., elle procurera encore une grande économie dans leur emploi."

Institutions économiques corporatives en France

Maniement des fonds.—Souvent on a eu des déboires quand la caisse était confiée à des hommes honnêtes, mais peu habitués à cette fonction. On arrive alors à de vraies catastrophes financières ; car le désordre est un abîme sans fond, capable d'engloutir la plus grande fortune.

Pour remédier à ce danger, on a employé le moyen suivant : Un banquier de la ville est dépositaire des fonds ; c'est à lui que le directeur, le gérant d'une institution, remettent les fonds reçus par quêtes, dons, cotisations, souscriptions, dépôt, caisse d'épargne, vente au comptant, et toutes recettes quelconques. Cette remise se fait le jour même si possible, le lendemain sans faute ; elle est constatée sur un livret indiquant le jour, la somme et son origine. Les recettes sur la page droite forment le crédit. Sur la page gauche, le débit, formé des chèques payés ou de l'argent versé contre des pièces munies des signatures (président, trésorier, gérant) ; exiger toujours plusieurs signatures pour chaque pièce. Le banquier paie lui-même les factures visées et cotées.

Par ce moyen, chaque association, chaque institution a sa caisse, consistant en un carnet ; elle en dispose librement, en observant les règles tracées, et le trésorier ne peut causer aucune perte matérielle par son désordre. Ce système, pratiqué dans plusieurs de nos œuvres, n'a rien d'offensant pour les personnes, et donne la sécurité la plus complète.

Les *Sociétés de logements* ont eu, en Angleterre et en Allemagne, une réussite complète ; elles offrent des placements d'argent parfaitement sûrs, en même temps qu'elles répondent à une nécessité morale de premier ordre, en fournissant aux ouvriers des logements à bon mar-

ché, commodes et favorables au bien-être moral de la famille.

Les *hôtelleries chrétiennes* pour les jeunes gens sans famille et les *maisons de famille* pour les jeunes filles isolées répondent à un besoin très pressant, surtout dans les villes manufacturières. Les organisations tentées en Allemagne ont donné de bons résultats et montrent que, pour vivre, ces œuvres excellentes n'ont qu'à être fondées.

La *banque populaire* est une société coopérative de crédit mutuel qui peut rendre les plus grands services aux petits marchands et aux ouvriers qui travaillent pour leur compte ; elle peut également aider les petits employés obligés de déposer un cautionnement, elle peut aussi faciliter à l'ouvrier économe l'achat d'une maison. Pour réussir, il faut dans la direction les qualités commerciales exigées par toutes les entreprises. La coopération effective des ouvriers dans l'administration et la surveillance sont des garanties nécessaires pour éviter les erreurs qui ont souvent été désastreuses. Nous ne pouvons dissimuler que cette institution a donné beaucoup de déboires en France.

SUCCURSALES DE ACTON-VALE

Officiers élus :

Président, G. Deslandes.

1er Vice-Président, C. St-Amour.

2ème " " Pierre Guertin.

Sec.-Archiviste, L. S. Plamondon.

Assist. Sec.-Arch., S. Cordeau.

Collecteur-trésorier, Victor Lapointe.

Assist. Coll.-Trés. E. Corbeille.

Commissaire-Ordonnateur, B. Cournoyer.

Assist. Comm.-Ordon., J. B. Chagnon.

Directeurs, H. E. Tessier, A. Lachapelle, A. Bergeron, A. St-Amour.

Auditeurs, Domina St-Amour, Albert Ledoux.

ST-DAMASE

Président, Z. Auclair, M. D.

1er Vice-Président, F. Decelles.

2e " " Ch. Fréchette.

Secrétaire-Archiviste, Arth. Choinière.

Assist.-Secrétaire Archiviste, N. Graveline.

Com.-Ordon., H. Chartier.

Ass.-Comm.-Ordonn., H. Lemonde.

Trésorier, Z. T. Marchessault.

Asst.-Trésorier, H. Beauregard.